

République Française
Département : Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg

Extrait du registre
des délibérations du bureau de la communauté de communes
séance du 22/06/2009

Date de la convocation:

16/06/2009

Date d'affichage:

16/06/2009

L' an 2009 et le 22 Juin à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations sous la présidence de HAAS Jean-Marie, Président.

Nombres de membres:

Afférents au Conseil municipal :

24

En exercice : 18

Votants : 18

Présents : Tous les délégués sauf :

Excusé(s) : Mme FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse,
CONUECAR Nestor, MARTIN Etienne, MEYER Charles, SIBLER Alphonse

Secrétaire de séance :

M. BERTRAND Jean-Louis.

Réf : 010.2009 B

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

010.2009 B : Attribution de subventions "entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à

l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2008 du 22 septembre 2008 : « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 17 juin 2009,

Entendu l'exposé du vice président M. Rutsch,

le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

- Peinture

460 € (200 m² x 2,3 €) à René WILD (Preuschorf)

- Couverture

728,50 € (235 m² x 3,1 €) à Alfred HAUSHALTER (Merwiller-Pechelbronn)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

Le bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une aide pour les travaux de :

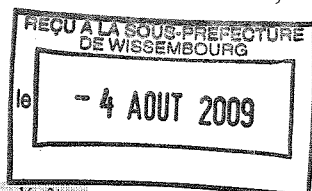
- Peinture

1035 € (450 m² x 2,3 €) à Claude MEYER (Woerth)

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de
sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme:

DURRENBACH, le 22/07/2009



*Délibération exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le Président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en le : 20/07/2009 et publication
ou notification du :

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing stroke.



